

CITIZEN

AFFAIRE SOTEL

Sous haute tension judiciaire

Greenpeace/woxx

Trois nouveaux rebondissements vont gâcher les fêtes de fin d'année des protagonistes de l'affaire Sotel.

En mai dernier, la commune de Sanem a refusé d'autoriser la construction de la ligne haute tension de Sotel sur son territoire pour non conformité avec son plan d'aménagement. Selon Greenpeace, Sotel vient d'introduire un recours devant le tribunal administratif contre cette décision. Pour la commune de Sanem, la société Sotel doit impérativement solliciter une autorisation de bâtir préalablement aux travaux de construction dans la mesure où elle effectue e.a. des travaux d'assemblage relevant au sens de la définition du tribunal administratif de la notion de construire.

Or, le tracé de la ligne haute tension, tel qu'il a été autorisé par le Ministre de l'Environnement, ne respecte pas les dispositions du plan d'aménagement général de la commune qui stipule que « pour des raisons de prévention sanitaire, entre le centre du tracé des lignes de haute tension et des constructions, les distances suivantes sont à respecter : 50 mètres pour des lignes à haute tension de 100 kV et plus... ». On n'y fait aucune distinction entre ligne aérienne et souterraine. D'après les plans de construction de Sotel, il est prévu que le tracé de la ligne haute tension passe entre 5 et 30 mètres d'habitations à Belvaux et à Rédange (F). L'étude d'impact de Sotel n'exclut d'ailleurs pas les risques sanitaires potentiels pour les habitants et recommande que des mesures du champ magnétique soient effectuées après la mise en service de la ligne haute tension.

Travaux illégaux

Non seulement, Sotel réalisait des travaux de déboisement dans la zone Natura 2000 durant le mois de février sans respecter les obligations de l'autorisation ministérielle, mais en plus, la société effectuait des travaux sans autorisation - donc illégaux - sur le territoire de la commune de Sanem. Plus tard en avril 2010, les travaux de tranchée à l'endroit Metzgerheicht dans la zone Natura 2000 étaient également réalisés sans autorisation. Les interventions de Greenpeace et de la police avaient permis d'arrêter temporairement

les travaux jusqu'à obtention des dites autorisations.

Greenpeace qui conteste la validité de ces travaux depuis le début, a introduit une série de plaintes contre Sotel, notamment pour dénoncer les atteintes à l'environnement naturel dans la zone classée. Le directeur de Sotel est poursuivi pour infraction à la loi du 19 janvier 2004 sur la protection de la nature est des ressources naturelles. Cette affaire paraîtra mardi le 4 janvier 2011 devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Rapports confidentiels

Dans le cadre de son recours contre l'autorisation ministérielle et des plaintes déposées contre les travaux illégaux de Sotel, Greenpeace avait demandé les rapports hebdomadaires du chantier de construction de la ligne haute tension. Le chef de l'arrondissement avait annoncé à Greenpeace qu'après consultation avec les responsables du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, ces rapports seraient mis à leur disposition. Cependant, la majorité des informations contenues dans les rapports remis à Greenpeace ont été noircies de manière à cacher probablement les détails sur les travaux illégaux de Sotel.

« Les responsables du Ministère du Développement durable ont demandé à Sotel quelles informations ils pouvaient nous transmettre. Au lieu de jouer la transparence et de transmettre toutes les informations environnementales, comme l'exige la loi concernant l'accès du publique à l'information en matière d'environnement, le Ministre et ses employés essayent plutôt de cacher la vérité », a déclaré Roger Spautz. Les quelques informations non noircies confirment les travaux illégaux de Sotel. L'avocat de Sotel avait déclaré lors des plaidoiries dans le cadre du recours de Greenpeace contre l'autorisation ministérielle, que Sotel n'avait pas réalisé des travaux sur le territoire de Sanem. Ces travaux illégaux sont confirmés dans les rapports de chantier. Greenpeace va introduire un recours pour avoir accès aux rapports complets. L'organisation se pose la question pourquoi l'Etat se soumet-il si facilement à la volonté des grosses entreprises comme Sotel, donc Arcelor-Mittal.

CITIZEN NEWS

Une convention oubliée

Le 18 décembre 1990, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille (ICRMW) fut signée. 20 ans plus tard, elle attend toujours sa ratification par les Etats de l'Union européenne, dont le Luxembourg. A l'instar de l'Association européenne des Droits de l'Homme (AEDH), l'Association Luxembourgeoise ouverte et solidaire-Ligue des Droits de l'Homme (ALOS-LDH), le rappelle dans un communiqué de presse adressé aux institutions européennes, aux ONG et aux gouvernements et parlements nationaux de tout faire pour qu'une procédure de ratification puisse avoir lieu. C'est d'ailleurs une revendication que l'AEDH « demande explicitement aux gouvernements depuis plusieurs années ». De plus, le traité de Lisbonne donne la personnalité juridique à l'UE, ce qui lui permet de ratifier la convention. Cette convention est importante aux yeux de l'ALOS-LDH, qui estime qu'« elle permettrait de garantir les droits aux travailleurs migrants et à leur famille ». Ce serait aussi pour l'UE et ses membres, « un signe qui montrerait leur engagement dans une voie positive en matière de politique migratoire, ceci en conformité avec les valeurs de l'UE décrites dans le traité et la charte des droits fondamentaux ». Finalement, ce serait une « question de crédibilité vis-à-vis des pays tiers qui ont déjà signé la convention ».

Alternativer Standort für Agrarzentrum

Dass nach langen Diskussionen aufgrund einer Entscheidung des Gemeinderates Colmar-Berg, das neue Agrarzentrum nicht wie ursprünglich geplant nach Pettingen bei Mersch sondern nach Colmar-Berg kommen soll, werten die Bürgerinitiative BUSNA sowie Mouvement Ecologique und natur&mwelt als einen mehr denn symbolischen Erfolg. Nach ihrer Ansicht scheint sich der landesplanerische „Verstand“ somit endlich durchgesetzt zu haben, wohl auch weil in letzter Instanz der delegierte Nachhaltigkeitsminister Marco Schank sich mit Nachdruck für eine alternative Lösung eingesetzt habe. Die drei Organisationen werten diesen Erfolg auch als Resultat ihres gemeinsamen Engagements und ihrer sachkundigen Argumentation. Nun aber gelte es nach vorne zu schauen, und das Gebiet bei Pettingen endlich als Tabuzone zu erklären. Eine Voraussetzung dazu sei es, die Entwürfe der sektoriellen Pläne zügig umzusetzen. Bis dahin sollten Staat und Gemeinden keine Entscheidungen treffen, die im Gegensatz zu den vorliegenden Plänen stehen. Wären die staatlichen Vorgaben respektiert worden, so hätten die Promotoren des Agrarzentrums viel Zeit und Geld gespart ... und ebenso BUSNA und Naturschutzorganisationen.

Ta voix contre la pauvreté en 2011

Chanter dans un chœur, dans un mouvement citoyen contre la pauvreté, c'est rappeler que l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale sont des injustices inadmissibles et des atteintes à la dignité humaine. La démarche participative étant au centre du projet « Ta voix contre la pauvreté », l'objectif principal est de donner accès à l'expression culturelle à des personnes qui en sont habituellement privées. Le projet réunit des personnes du grand public, des chanteurs confirmés et des personnes vivant dans des situations d'exclusion sociale et culturelle au Luxembourg. Après quatre années d'expériences positives, l'Institut Européen de Chant Choral (INECC) et Caritas Accueil et Solidarité asbl. proposent des rencontres de chant, à partir de janvier 2011. Aucune connaissance musicale n'est nécessaire. Les rencontres auront lieu dans un intervalle de 15 jours, les jeudis à 17h (durée une heure) à partir du 13 janvier 2011. La répétition finale et le concert public auront lieu le 10 mars. Au moment de passer de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'Année européenne du bénévolat, une deuxième édition du concert « Pasticcio musical contre la Pauvreté » aura lieu le dimanche 9 janvier à 15h à la Maison des Jeunes à Esch-sur-Alzette, sous la direction musicale de Camille Kerger / Philippe Partridge et avec la participation de Niù Trio et Baka Sama. Toutes et tous sont invité-e-s à assister au concert, mais aussi à participer en tant que chanteuse ou chanteur. Les répétitions auront lieu le samedi, 8 janvier de 15h à 18h et dimanche 9 janvier de 10h à 12h, suivi par un repas commun. Inscriptions via www.inecc.lu ou par téléphone au 26 43 04 81.